

Mise en ligne : 5 février 2017.
Dernière modification : 16 décembre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ LYONNAISE DU SEBOU

S.A., 1919, p. 75 ans.

Suite de la Société lyonnaise d'études au Maroc.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Lyonnaise_Etudes_Maroc.pdf

Société lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 5 août 1919)

Cette société anonyme est en formation sous les auspices de la Société lyonnaise d'études au Maroc, Son siège est 3, place Meissonnier, à Lyon. Elle a pour objet l'exploitation dans l'Afrique du Nord et plus particulièrement au Maroc. dans la région de l'Oued Sebou, de tous transports par voies fluviales, terrestres, maritimes et aériennes, et de toutes agences de navigation, transports, assurances, banques et autres entreprises industrielles et commerciales.

Le capital est fixé à 700.000 fr. en actions de 500 fr. sur lesquelles 800, entièrement libérées, sont remises à la Société lyonnaise d'études en représentation de ses apports.

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 20 novembre 1919)
(*Camions et tracteurs*, décembre 1919)

Cette société vient de se constituer au capital de 700.000 francs. Elle a pour objet l'exploitation dans l'Afrique du Nord, et plus particulièrement au Maroc, dans la région de l'Oued Sebou, de tous transports, par voies fluviales, terrestres, maritimes et aériennes. L'assemblée constitutive a nommé comme administrateurs MM. Maurice Isaac [banquier, HPLM], Camille Riboud ¹, Paul Savignon [*sic* : *Savigny*²], Léon Jacquier [*sic* : *Jacquier*³], J.-M. Bonnardel fils ⁴.

CONSTITUTION

¹ Camille Riboud (1886-1939) : après une année à Oxford et un tour du monde avec Maurice Schlumberger, il entre à la Société lyonnaise de dépôts en 1912 et en devient président de 1930 à 1939. Administrateur du HPLM, des Soieries Devay et Paute, des Houillères de Rochebelle. Père de sept enfants, dont Antoine (BSN), Jean (Schlumberger), Marc (Magnum).

² Paul Savigny : commissaire aux comptes de la Société lyonnaise de dépôts.

³ Léon Jacquier : fils de François Jacquier, de la banque lyonnaise éponyme. Administrateur des Fils Charvet (1913), des Papeteries de Pont-sur-Lignon et de la Société centrale des banques de province (1922). Décédé en 1932.

⁴ Jean-Marie Bonnardel (Paris, 24 novembre 1897-Lisieux, 16 avril 1972) : fils aîné de Jean Bonnardel (1848-1924), grand patron du HPLM, homme d'affaires. Successeur de son père au HPLM et autres sociétés :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-Maroc.pdf

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 décembre 1919)

Société Lyonnaise du Sebou. Capital 700.000 fr. divisé en 1.400 actions de 500 fr., dont 800 d'apport attribuées à la Société lyonnaise d'études au Maroc. Siège social à Lyon, 3, place Meissonier. Conseil d'administration : MM. Isaac, Savigny, Jacquier, Riboud, Bonnardel. Statuts déposés chez M^e Paradon à Lyon. — *Salut Public*, 22 novembre.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DU SEBOU
(*La Journée industrielle*, 10 août 1920)

Lyon, 8 août. — L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 700.000 francs, dont le siège social est à Lyon, 3, place Meissonier, a eu lieu le 5 août. La société a souffert de l'interdiction d'importation des récoltes marocaines et le premier exercice accuse un passif de 33.000 francs. Au bilan, les disponibilités en caisse et banques s'élèvent à 195.565 fr., les marchandises à 18.660. Les créanciers divers à 92.900. L'assemblée a voté le report à nouveau du solde de cet exercice.

(*Le Journal des finances*, 10 juin 1921)

Lyonnaise du Sebou ne répartirait pas de dividende et projetterait une augmentation du capital.

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 19 juin 1921)

Lyon, 17 juin. — Une assemblée extraordinaire vient d'autoriser le conseil à porter le capital de 700.000 à 1.200.000 fr. par l'émission de 1.000 actions nouvelles à souscrire en espèces au pair de 500 fr.

Société Lyonnaise du Sebou
(*Les Annales coloniales*, 28 septembre 1921)

Cette société doit procéder incessamment à une augmentation de capital pour porter ce dernier de 1.200.000 fr.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DU SEBOU
(*France-Maroc*, septembre 1921)

Les actionnaires, réunis en assemblée extraordinaire à Lyon le 12 août, ont rendu définitive l'augmentation du capital, porté de 700.000 francs à 1.200.000 francs. Ils ont donné l'autorisation au conseil de le porter éventuellement à 2 millions et lui ont

conféré tous pouvoirs à cet effet. L'assemblée a ratifié la nomination de M. Louis Riboud comme administrateur.

AEC 1922/529 — Sté lyonnaise du Sebou, 3, place Meissonnier, LYON

Capital. — Sté an., f. en 1919, 1.200.000 fr. en 2.400 act. de 500 fr. ent. lib., dont 800 d'apport à la Sté lyonnaise d'études au Maroc.

Objet. — Entreprise de navig. sur l'Oued Sebou et tous autres transports ; représent. et toutes opérat. à la commission. — Direction à Kenitra (Maroc).

Conseil. — MM. Maurice Isaac, présid. ; Paul Savigny, adm. dél. ; Léon Jacquier, Léon Riboud⁵, Camille Riboud, J.-M. Bonnardel, admin.

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 8 septembre 1922)

Lyon, 6 septembre. — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'assemblée générale du 24 août a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars. Pendant cet exercice, le capital a été porté de 700.000 fr. à 1.200.000 fr. et les bénéfices se sont élevés à 32.638 fr., qui ont été entièrement affectés aux amortissements et réserves ; les pertes antérieures ont été ainsi totalement amorties.

Passant en revue les différentes branches d'activité de la société, le conseil expose dans son rapport que la navigation fluviale au Maroc, après avoir donné de bons résultats jusqu'en décembre 1921, tomba en plein marasme pendant le dernier trimestre de l'exercice social. Ce trimestre fut déficitaire et absorba la majeure partie des bénéfices réalisés antérieurement. Ce résultat fut dû à ce que l'intendance militaire, principal client de la société, suspendit brusquement la remise du fret. D'autre part, la barre du fleuve Sebou resta impraticable pendant une période d'une durée inaccoutumée, ce qui arrêta la remise du fret civil prévu par des contrats. Outre ces causes particulières, la crise commerciale intense qui sévit au Maroc et la taxation maladroite des céréales marocaines à l'entrée en France ont provoqué un ralentissement du trafic. Cependant, l'examen des statistiques et comptes d'exploitation fait ressortir une amélioration réelle des affaires sociales au cours de l'exercice 1921-1922. Le tonnage total transporté a atteint 11.306 tonnes, représentant 1.473.931 tonnes kilométriques, résultat qui accuse une augmentation de 58 % par rapport au tonnage de l'exercice précédent. Devant l'impossibilité d'obtenir de l'intendance la stabilisation du fret militaire ou une garantie de tonnage minimum, la société recherche de plus en plus à régulariser son trafic par l'augmentation du fret civil ; de fait, tandis que pour l'exercice écoulé le fret militaire n'accusait qu'une augmentation de 41,6%, le fret civil s'accroissait de 91,8 %.

En ce qui concerne l'exploitation par la société d'un comptoir de vente au Maroc, le rapport signale que la crise commerciale a rendu les affaires difficiles. Il faut faire face en particulier à la concurrence incohérente de certains négociants qui jettent à tout prix leurs stocks sur le marché. Néanmoins, cette branche a participé à l'établissement du solde bénéficiaire de l'exercice.

Parlant enfin de la situation générale au Maroc, le rapport déclare que la crise commerciale y est allée en s'amplifiant depuis un an, mais paraît atteindre actuellement son maximum d'intensité.

⁵ Léon Riboud (1878-1946) : fils d'Antoine Riboud (1847-1933), président de la Société lyonnaise de dépôts (SLD). Frère de Camille (1886-1939), futur président de la SLD. Ingénieur agricole.

Au sujet de l'explosion du dépôt de munitions de Kenitra qui, le 4 avril 1922, bouleversa les bâtiments de la société situés à 200 mètres du lieu du sinistre, le rapport du conseil déclare que les travaux de déblaiement et de reconstruction sont, actuellement terminés ; le matériel fluvial n'a pas souffert et l'activité des affaires sociales n'a pas été interrompue ni ralentie. Un accord amiable est intervenu avec la Commission d'évaluation des dégâts et la société recevra une indemnité couvrant le montant des dégâts qu'elle a subis.

Société Lyonnaise du Sebou
(*Le Journal des finances*, 27 juillet 1923)

Les comptes de l'exercice 1922 font apparaître un bénéfice de 54.645 francs contre 32.638 francs précédemment. Le conseil proposera à la prochaine assemblée de consacrer ces bénéfices aux amortissements.

Société Lyonnaise du Sebou
(*Le Journal des finances*, 24 août 1923)

L'assemblée ordinaire du 9 août a approuvé les comptes de l'exercice au 31 mars 1923, se traduisant comme indiqué précédemment, par un bénéfice net de 54.645 fr. qui a été affecté aux amortissements.

Société Lyonnaise du Sebou
(*Les Annales coloniales*, 19 août 1924)

La Société Lyonnaise du Sebou, qui fait les transports fluviaux de Kénitra à Mechra Bel Ksiri, a transporté au cours du mois dernier : 110 tonnes 180 à la montée ; 201 tonnes 201 à la descente.

SOCIETE LYONNAISE DU SEBOU
(*La Revue coloniale*, août 1925)

L'assemblée annuelle des actionnaires s'est tenue à Lyon, le 12 août, sous la présidence de M. Maurice Isaac, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1925 se soldant par une insuffisance d'exploitation de 61.354 francs et de 26.333 francs sur réalisation [soit 87.687 fr.].

Dans son rapport, le conseil explique que la navigation fluviale est restée en sommeil pendant l'exercice et que la société s'est surtout occupée de la branche commerciale qui est actuellement en bonne voie.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DU SEBOU
S.A. frse au capital de 1,2 MF.

Siège social : Lyon, 3, pl. Meissonnier
 Registre du commerce : Lyon, B 164
 (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 112-113)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 7 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 15 actions.
 ISAAC (Maurice), 10, quai des Brotteaux, Lyon ; pdt ;
 SAVIGNY (Paul), 3, pl. Meissonnier, Lyon ; adm. délégué ;
 JACQUIER (Léon), 4, r. de la Bourse, Lyon ;
 RIBOUD (Camille), 2, r. Alphonse Fochier, Lyon ;
 BONNARDEL (Jean), 44, av. des Champs-Élysées, Paris ;
 RIBOUD (Léon), 3, quai des Brotteaux, Lyon.

Objet. — L'expl. ds l'AFN et plus spécialement dans la vallée du Sevou (Maroc), de ts transp., de toutes agences de navigation, transp., assurances et autres entreprises indus. et comm.

Capital social. — 1,2 MF en 2.400 act. de 500 fr.

Parts bénéficiaires. — 1.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. après prélèvement p. un fonds de rés. extraord. Le surplus : 15 % au conseil. Le solde : 80 % aux act. ; 20 % aux parts.

BILAN AU 31 MARS 1925 (en fr.)

ACTIF	
Bateaux	164.511 20
Matériel fixe et flottant	98.696 55
Immeubles	299.156 40
Approvisionnements	32.973 20
Combustibles	26/675 00
Marchandises	134.879 15
Fds de commerce cuirs	10.000 00
Caisses et banque	124.993 35
Débiteurs	213.645 28
Pertes antérieures	132.825 16
Profits et pertes	87.687 65
	<u>1.325.442 94</u>
PASSIF	
Capital	1.200.000
Fournisseurs	5.109 40
Créditeurs divers	71.890 72
Amortissement bateaux	32.982 15

Amortissement matériel	15.460 67
	<u>1.325.442 94</u>

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 14 août 1926)

Lyon, 13 août. — L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon aujourd'hui, sous la présidence de M. Isaac, a approuvé toutes les résolutions présentées par le conseil et a réélu M. Léon Riboud comme administrateur.

Le bilan se solde par une perte de 12.499 fr., après amortissements.

Société Lyonnaise du Sebou
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1928)

L'assemblée du 28 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1927-28 se soldant par un déficit d'exploitation de 36.000 francs environ.

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1927)

Lyon, 5 octobre. — L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M. Maurice Isaac, a approuvé les comptes de l'exercice 1926-1927 se soldant par un bénéfice de 6.969 fr. 45. L'assemblée a réélu M. Jean Bonnardel, administrateur sortant.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a voté la réduction du capital, ramené de 1.200.000 fr. à 600.000 fr., par la réduction du nominal de l'action de 500 fr. à 250 fr. Elle a voté également le rachat des parts, sous condition suspensive de l'acceptation par la société des porteurs de parts.

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 24 septembre 1929)

Lyon, 22 septembre. — L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon le 20 septembre, a approuvé les comptes du dernier exercice dont le solde ne permet pas de distribution de dividende.

M. Léon Jacquier, banquier, administrateur sortant, a été réélu.

Société Lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 4 octobre 1930)

Lyon, 2 octobre. — L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon le 30 septembre, a approuvé les comptes du dernier exercice faisant ressortir un déficit de 32.584 fr. qui vient s'ajouter au reliquat débiteur antérieur.

Société lyonnaise du Sebou
(*Le Journal des finances*, 5 août 1931)
(*Le Journal des débats*, 5 août 1931)

L'assemblée a approuvé les comptes de 1930, qui font ressortir un léger bénéfice affecté à l'amortissement des pertes antérieures

Société lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1932)

Lyon, 3 octobre — L'assemblée ordinaire, tenue à Lyon le 30 septembre, a approuvé le bilan de l'exercice clos le 31 mars 1932 faisant apparaître à l'actif un compte de profits et pertes de 29.916 francs.

M. Léon Riboud a été réélu administrateur.

Société lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 17 et 23 juillet 1935)

Lyon. — Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1935, qui seront présentés à la prochaine assemblée ordinaire, se soldent par un bénéfice net de 18.000 fr., qui sera affecté à l'amortissement des pertes antérieures.

Société lyonnaise du Sebou
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1935)
(*Le Journal des finances*, 6 décembre 1935)

Dissolution anticipée à compter du 31 décembre 1935. Liquidateurs : MM. Paul Savigny et Antoine Rolland, à Lyon.

Société lyonnaise du Sebou
(*Les Annales coloniales*, 14 février 1936)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 12 novembre à Lyon, a décidé la dissolution anticipée de la société à dater du 31 décembre 1935 et sa liquidation amiable.

MM. Paul Savigny et Antoine Roland ont été nommés liquidateurs. Une assemblée de propriétaires de parts bénéficiaires a ratifié ces décisions
